

Bilan de compatibilité

SRCE

Schéma Régional de Cohérence Écologique de la région Centre-Val de Loire

Adopté le 16 janvier 2015

C : Conforme

NC : Non Conforme

SO : Sans Objet

M/E : Maintenance/Exploitation

OS01 : PRESERVER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE	
Contribuer à la préservation des milieux naturels (habitats) les plus menacés en région Centre, ainsi qu'à celle des habitats fonctionnellement liés	Non concerné
Préserver la fonctionnalité écologique des paysages des grandes vallées alluviales	Non concerné
Maintenir la fonctionnalité des espaces boisés, de leurs lisières et des milieux ouverts qu'ils comprennent	Compatible – installation sur des terrains agricoles sans fonctionnalité riche initialement ; création en plus de boisements.
Fédérer les acteurs autour d'un « plan de préservation des bocages » à l'échelle des éco-paysages concernés de la Région dans une perspective mixte écologique et économique	Non concerné
Eviter toute fragilisation supplémentaire des corridors à restaurer	Compatible
OS02 : RESTAURER LA FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE DANS LES SECTEURS DEGRADEES	
Aménager les « intersections » entre les corridors et les infrastructures de transports terrestres	Non concerné
Restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau	Non concerné
Restaurer la fonctionnalité écologique des zones humides, notamment dans les lits majeurs des grands cours d'eau	Non concerné
Envisager la compensation écologique des projets comme un outil possible de restauration de la fonctionnalité écologique du territoire	Compatible – ajout de fonctionnalités écologiques : voir étude faune-flore.
Restaurer la fonctionnalité écologique en zones urbaines et périurbaines	Compatible – ajout de fonctionnalités écologiques : voir étude faune-flore.
OS03 : DEVELOPPER ET STRUCTURER UNE CONNAISSANCE OPERATIONNELLE >> NON CONCERNE	
OS04 : SUSCITER L'ADHESION ET IMPLIQUER LE PLUS GRAND NOMBRE >> NON CONCERNE	